

Séance du 23/02/2015

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme SCACHE Marina, Mme ANDANSON Sylvie, Mr SEGUIN Alexandre, Mr SANNAJUST Jacky, Mr CORSI Clément, Mr BRUN Hervé.

Excusées : Mme Caroline ASTIER, Mme BORROT Véronique.

Absent : Mr DAVID Franck.

Mme CORSI Adeline a été élue secrétaire.

Dès l'ouverture de la séance, Caroline ASTIER demande la parole. Pour des raisons personnelles, elle a décidé de démissionner de ses fonctions d'adjoint et de conseillère municipale. Elle adressera, dès le lendemain, un courrier au préfet pour le lui notifier, conformément à la procédure. Surpris par cette annonce, les membres du conseil regrettent cette décision brutale et définitive mais la respectent.

Plusieurs conseillers rappellent la nécessité pour l'équipe municipale de faire le bilan de sa première année d'exercice. Bilan qui sera ensuite présenté et discuté en réunion publique avec les administrés. Une date sera prochainement arrêtée pour le mois d'avril, après les élections départementales.

Caroline ASTIER quitte la réunion.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26/01/2015 :

Le compte-rendu de la séance du 26/01/2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - POINT SUR LES DELEGATIONS :

- S.I.A.D. : les orientations budgétaires ont été discutées lors du dernier comité syndical auquel ont participé Sylvie ANDANSON, déléguée titulaire et Pierre LYAN, délégué suppléant de Caroline ASTIER.

III - POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS :

- Vérification électrique et gaz des bâtiments communaux : la visite annuelle de la SOCOTEC des 5 et 13 février a relevé de nombreux dysfonctionnement, notamment :

- Risque d'émanation de monoxyde de carbone du à la mauvaise combustion du chauffage au gaz de l'église.
- Terre non reliée sur l'ensemble des prises du 1er étage de la mairie.

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 23/02/2015

- Tableau électrique de l'école non conforme.

- ⇒ Dès réception des rapports, les travaux de mise aux normes seront planifiés en les hiérarchisant. Concernant l'église, voir s'il est possible de neutraliser l'arrivée de gaz sur les deux chauffages défectueux.
- ⇒ Sensibilisation des utilisateurs des bâtiments communaux et recherche de moyens techniques pour réduire la consommation électrique du chauffage et de l'éclairage.

- Fleurissement, taille des arbres : à l'approche du printemps, plusieurs décisions sont prises pour pallier rapidement et provisoirement à la démission de Caroline ASTIER et mener à bien les projets de l'équipe municipale :

- ⇒ La réunion de la commission Embellissement - entretien extérieur - prévue le 11 mars est maintenue. Alexandre SEGUIN et Adeline CORSI envoient la convocation.
- ⇒ Pierre LYAN contacte Franck DAVID pour planifier la taille des arbres.
- ⇒ Marina SCACHE se charge de finaliser la commande et la plantation des arbustes et arbre place Madeleine de Chazelles (Photinias, bruyères et bouleau pleureur) - coût estimé : 650 €.
- ⇒ Marina SCACHE organise et chiffre l'aménagement des plates-bandes, fleurs et bandes enherbées.
- ⇒ Jacky SANNAJUST prévoit avec les services techniques la rénovation du char.

- Etat des chemins ruraux - dossier présenté par Alexandre SEGUIN : plusieurs chemins sont abîmés, principalement en raison d'une météo très humide, et devraient retrouver un état correct en séchant. Seul le chemin de la Maison Rouge, le long de la voie ferrée, nécessitera une intervention technique suite au passage des camions de betteraves qui l'ont fortement dégradé.

- Véhicule SEMERAP - PROGRAMME ANTICIPE D'INVESTISSEMENT :
(délibération n°6)

Vu la délibération du 26 janvier 2015,

Vu l'estimation du véhicule réalisée par le garage BONY,

Il est nécessaire de majorer la prévision budgétaire du programme anticipé d'investissement « acquisition matériel mairie »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'inscrire la somme de 2 500 € pour le programme anticipé d'investissement « acquisition matériel mairie » article 2182-107 du budget primitif 2015.
- ⇒ Pierre LYAN contactera le directeur de la SEMERAP pour négocier avec lui le prix d'achat.

- Communication - dossier présenté par Vincent BOUCHET : première ébauche du bulletin municipal qui se présentera en une revue de 10 pages A4 (5 feuilles A3 de

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 23/02/2015

100 à 120g, agrafées au centre) avec en couverture et pour accompagner chaque page, des dessins d'enfants des ateliers T.A.P.. Les associations sont invitées, pour celles qui le souhaitent, à fournir photos et projets 2015 pour une présentation dynamique de leurs activités.

Pour les publications dans la presse, premier contact positif avec Mme OLLIER, correspondante de La Montagne dans l'attente d'un prochain rendez-vous.

Mise en place, par Clément CORSI, d'une lettre d'information envoyée régulièrement par e-mail aux personnes qui pourront prochainement s'abonner sur le site. Une déclaration auprès de la CNIL sera nécessaire.

- Finances - dossier présenté par Vincent BOUCHET : comme convenu lors de dernier conseil, compte-tenu du rachat de dettes par la BCE, les 4 organismes bancaires ont été contactés à nouveau pour revoir leur proposition d'emprunt sur 10 ans à taux fixe d'une somme de 60 000 €. Le Crédit Mutuel est le plus intéressant, avec un taux fixe à 1.38 % à échéances trimestrielles. Le Conseil Municipal décide de retenir cet organisme et, compte-tenu des investissements déjà arrêtés sur 2015, de fixer à 70 000 € la somme à emprunter.

EMPRUNT DE 70 000 € AU CREDIT MUTUEL : (délibération n°1)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le **CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL, Fédération du CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL**, pour un prêt destiné à financer des investissements 2015 **dont le coût total hors taxes s'élève à 70 000 Euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « **CITE GESTION FIXE** » faite par le CMMC et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMMC un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

Montant du prêt en euros	70 000 €
Objet	Financement d'investissements 2015
Durée	10 ans
Taux fixe (% l'an)	1.38 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'échéances	Amortissement progressif
Montant des échéances	1876.54 €
Frais de dossier	0.15 % du montant du prêt avec un minimum de 150 €
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance, moyennant une indemnité actuarielle*

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

- Future mairie : à la demande de la sous-préfecture, un estimatif détaillé par lots a été fourni par les architectes pour compléter le dossier de DETR toujours en attente d'un avis que le conseil espère favorable. Si tel est le cas, d'autres cofinancements pourront alors être sollicités en fonction de la qualification du projet (FRADDT Conseil Régional, par exemple).

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 23/02/2015

- Sécurité traversée du bourg – AMENDES DE POLICE :
(délibération n°2)

*Vu la délibération du 26 janvier 2015,
Vu la modification du devis par les services du Conseil Général,*

Il est nécessaire de délibérer sur le nouveau montant des travaux :

Afin d'améliorer la sécurité dans la traversée du bourg de Thuret, il a été envisagé, lors de la réunion avec les services du Conseil Général :

- >de réaliser un marquage au sol central permettant de matérialiser les zones de transition entre les entrées du village et le bourg dense,
- >de positionner des bandes rugueuses aux deux entrées sur la RD 210, l'entrée sur la RD 211 et celle sur la RD 12,
- >de prévoir deux radars pédagogiques mobiles.

Le devis de ces travaux s'élève à 15 905 € H.T.

S'agissant d'une opération liée à la sécurité des usagers dans la traverse du village, ces travaux pourraient bénéficier de la subvention du Conseil Général au titre de la répartition des amendes de police 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention au taux de 50% au titre de la répartition des amendes de police 2015.

IV - S.D.A.G.E.:

Hervé BRUN présentera le SDAGE 2016-2021 lors d'un prochain conseil. Concernant la question de la protection des eaux, il rappelle cependant la révision 2015 du classement des zones vulnérables, dans le cadre de la directive Nitrates, qui ajoute 172 communes aux 47 préalablement concernées dans le Puy-de-Dôme.

V - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE ATELIER MUNICIPAL : (délibération n°3)

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 23/02/2015

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2014,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet suite à la mutation de Mr GASTAL Christian, adjoint technique principal 2^{ème} classe.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2015 :

- Filière : technique,
- Cadre d'emplois : adjoint technique,
- Grade : adjoint technique 2^{ème} classe,
- Ancien effectif : 3
- Nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article : 6410.

⇒ Mikaël MACHADO a été retenu pour occuper ce poste (en remplacement de Christian GASTAL). Un pot de bienvenue est fixé le mardi 2 mars avec les élus et le personnel.

VI - HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL : *(délibération n°4)*

Il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame COUSTEIX Nathalie, Adjoint Technique à temps non-complet (20/35^{ème}) :

- 19.50 heures : sur une partie du poste d'Isabelle LABONNE, à mi-temps thérapeutique, et entretien cantine suite à réunions de conseil, pour les mois de janvier et février 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mme COUSTEIX
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2014.

VII - NOUVELLES ADHESIONS EPF-smaf : *(délibération n°5)*

Monsieur le Maire expose

- Le syndicat intercommunal à vocation unique « **Assainissement des bords de Sioule** » (Puy-de-Dôme), par délibération du 8 septembre 2014,
- La communauté de communes « **Entre Allier et Bois Noirs** » (Puy-de-Dôme), par délibération du 18 septembre 2014,
- La commune de **Saint Pierre La Bourlhonne** (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 octobre 2014,

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 23/02/2015

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations en date des 19 septembre et 17 octobre 2014 a accepté ces demandes d'adhésion et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-smaf doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ **DONNE** son accord aux adhésions précitées.

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

- Organisation des bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars.
- Assemblée générale de l'association de pêche : concernant le terrain agricole limitrophe, désherbé dernièrement par le nouveau propriétaire, Mr BOULON, Pierre LYAN a proposé une réunion de travail sur la question de la protection des eaux de l'étang entre l'agence de l'eau, la mairie, les agriculteurs concernés et l'association de pêche.
- Le chantier d'insertion intervient actuellement sur la voute du four banal et va boucher les fentes sur le ciment qui la recouvre. Pour rendre cette partie découverte étanche, il va falloir la couvrir en tuiles. Ce travail pourrait être réalisé en interne, sous la direction et les conseils de Michel CHARFOULET et la participation des conseillers municipaux qui pourront se rendre disponibles. Pierre LYAN contactera Michel CHARFOULET pour lui soumettre ce projet, lui demander d'en évaluer le coût et d'aider au montage du dossier de déclaration de travaux auprès de la DDT et des bâtiments de France.
- Conformément à l'information donnée aux parents d'élèves en juin 2014, la prise en charge par la commune du transport scolaire des enfants de Chassenet scolarisés à l'école de Thuret s'effectuera sur présentation par les familles concernées des justificatifs de paiement.
- Un rendez-vous le 4 mars est prévu avec Mr GAGNIERE du Conseil Général pour l'arrêt du transport scolaire du lycée dans le haut de Chassenet.
- La réflexion sur les subventions et adhésions est reportée au conseil municipal de mars. Il s'agira de définir les critères qui orienteront le conseil municipal à subventionner ou adhérer à un projet, un organisme, une association...